

Présents : Carine BESANCON, Gérard BREVET, Gilbert CHABOT, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, Christelle LAMBERET, Véronique MAIGRE ROLLAND, Marc ROCHET, Nathalie PERDRIX, Sophie PHILIBERT

Absent excusé : René LANDES

Secrétaire de séance : Sophie PHILIBERT

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25/01/2022

-Délibérations :

1/ Acte de rétrocession du tènement « la Fontaine »

2/ Prêt pour l'achat de la salle paroissiale et la réalisation des travaux

- Avis sur le pacte de gouvernance territorial GBA

-Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

-DELIBERATIONS :

1. Acte de rétrocession du tènement « la Fontaine » :

Monsieur le Maire rappelle que la convention de portage foncier signée entre la commune de Hautecourt-Romanèche et l'EPF de l'Ain en date du 23 décembre 2013, prévoyant l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n°4 de 463m2 au lieu-dit « la Fontaine » par l'EPF et le remboursement par la commune par annuités constantes durant 8 ans, arrive à son terme.

Le montant total de l'opération s'élève à 18 555,99€ soit 17 594€ d'acquisition et 961,99€ de frais.

Après règlement de la dernière échéance de 2319.49€ en 2022, le tènement sera alors rétrocédé à la commune par la signature d'un acte de vente.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession du tènement 'La Fontaine ».

2. Prêt pour l'achat de la salle paroissiale et la réalisation des travaux :

Le maire rappelle que dans le cadre des projets d'investissements de la commune pour 2022, à savoir l'acquisition de la salle paroissiale et la réalisation de travaux de rénovation et de mises aux normes d'accessibilité, la commune a décidé recourir à un prêt de 80 000€.

Il est rappelé que les travaux feront l'objet de demandes de subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques du prêt établis par l'Agence France Locale, d'un montant de 80 000€ pour une durée de 15 ans, à un taux fixe de 1.11%, remboursement par annuité constante de 5 819,13€, autorise le maire avec une abstention, à signer les contrats de crédit.

- Avis sur le pacte de gouvernance territorial de Grand Bourg Agglomération

Ce document a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail composé d'élus volontaires du territoire et des membres du bureau communautaire. Ce pacte vise ainsi à donner des lignes directrices et des objectifs partagés, entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Il précise notamment le fonctionnement des instances de gouvernance de l'Agglomération et les engagements de l'Agglomération en matière de soutien à ses communes membres dans l'exercice de leurs compétences et en termes d'appuis financiers.

Conformément au cadre réglementaire fixé par la Loi engagement et proximité, chaque commune de Grand Bourg Agglomération doit émettre un avis concernant ce pacte de gouvernance.

Les membres du conseil municipal, souhaitant des éclaircissements avant de formuler un avis, sollicitent une rencontre avec. M. Thomas LE GALL, directeur général adjoint, Proximité et relations aux communes et si possible un élu (Mr Bernard BIENVENU, Vice-Président de GBA).

L'avis de la commune sur le pacte doit-être transmis dans les 2 mois soit avant mi-avril 2022.

-Questions diverses :

-Elections présidentielles : Elles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures en mairie.

-SIEA : déploiement de la fibre :

Le SIEA a lancé une étude pour recenser les besoins en raccordement sur le territoire communal afin de pallier aux oublis du premier raccordement et adapter le réseau insuffisant sur certains secteurs suite aux évolutions en matière d'urbanisme.

L'étude devrait être finalisée début mai et la fin des installations au terme de l'année 2023.

-Schéma directeur d'assainissement :

Les élus ont rencontré Monsieur Chagnard et Madame Sublime, du service de gestion de l'assainissement de GBA. Ils ont présenté les critères retenus pour l'élaboration du classement des priorités de travaux dans les stations d'épuration du territoire de l'intercommunalité.

Cette rencontre fait suite au courrier adressé par le Maire au président de GBA, suite à la réception de plusieurs rapports établis par les services du SATESE, faisant état d'un fonctionnement inexistant des stations de Villette et de Romanèche.

Une étude sera donc engagée pour établir un schéma directeur d'assainissement sur la commune et la construction d'une nouvelle station à Romanèche pour le traitement des effluents de Villette et de Romanèche.

-Gestion des déchets :

Un nouveau guide de tri pour les tris en bacs jaunes sera distribué dans les boites aux lettres des habitants de la commune.

Création d'une aire de stockage et broyage des déchets verts sur Hautecourt : la demande a été faite auprès de GBA.

-INTER CCAS :

Dans le cadre des actions jeunes, l'inter CCAS propose aux collégiens et CM2 des communes membres, de participer en collaboration avec la Fabrique du Revermont, à une journée dédiée à la construction de radeaux le 9 avril et une seconde pour participer à la descente du Suran, le 4 juin.

Les organisateurs prévoient un pique-nique pour les participants et un spectacle en soirée avec les parents pour clôturer cette journée festive.

-CCAS : Si les conditions le permettent, il est proposé de faire le repas des aînés en mai et juin 2022.

-Carrières :

Le maire donne lecture des arrêtés pris par le Préfet ce jour, décidant du prolongement du délai d'instruction des demandes de prolongation de 7 ans d'exploiter les carrières de sables et de graviers « La Chair » et « L'étranglé » par la société FONTENAT AG, considérant que l'état d'instruction des dossiers ne permet pas de statuer sur les demandes déposées dans un délai de trois mois comme le prévoit l'article R.181-41 du code de l'environnement.

Il informe également du dépôt par la SARL FONTENAT de deux demandes préalables de travaux, l'une pour la création d'un chemin d'accès aux carrières en face du dépôt et une autre pour le chemin qui contournerait la carrière « sur la Chair » en remplacement de celui existant.

Marc DESBOIS, pour le collectif voie verte, mode doux, ayant demandé à s'adresser aux membres du conseil municipal, et reçu un accord du maire, prend la parole.

Il explique avoir relevé plusieurs contradictions à la fois dans le rapport rendu par le commissaire enquêteur et dans les dossiers de demandes d'exploitation déposés par la SARL FONTENAT en Préfecture et consultables durant toute la durée de l'enquête publique.

Les questions relevées portent notamment sur la surface d'exploitation déclarée, l'origine des remblais (extérieurs ou non) pour la remise en état de la carrière à la fin de l'exploitation, le respect des 10 mètres d'exploitation en bordure des talus, la cote des talus, le respect des écrans boisés, l'étendue de la piste en enrobé...

D'autres interrogations portent sur le projet de création d'un chemin sur le domaine privé non inclus dans l'étude d'impact, en remplacement du chemin de desserte communal qui contourne la carrière.

Marc DESBOIS considère que la DREAL ayant demandé la fermeture du chemin existant, le considérant comme impraticable et dangereux, aurait dû imposer à la SARL FONTENAT sa remise en état en créant des paliers.

Le collectif demande la prise en compte de ses remarques en matière d'impact sur l'environnement, sur l'agriculture et sur les paysages et qu'une étude environnementale soit déposée pour la création de ce nouveau chemin.

Monsieur le Maire propose une rencontre avec le gérant de la SARL FONTENAT pour répondre aux interrogations du collectif et des élus.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 07 avril 2022 à 20h00.

DECLARATION PREALABLE (dossiers déposés en mairie) :

- BOURGEAT Eric et SIBELLE Magali, 980 route de Neuville, CHALLES
- Solutions Energétiques de France, 798 route des Villages, PERROI
- PLAZIS Laure, 762 route des Bords de l'Ain, Merloz
- GAUDET Raymond, 19 rue du Moleron, SOIRIAT
- FONTENAT AG, Sur la Chair, ROMANECHÉ
- FONTENAT AG, l'Etranglé, ROMANECHÉ
- MEILLER Thomas, 21 rue des Puits, CHALLES
- COLLANGE Marinette, 221 route de Nantua
- Producteurs indépendantsEnergie, 866 Route de Neuville, CHALLES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Marc ROCHET

